

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2015/32

Objet : Approbation des statuts de la régie « Etablissement Public Territorial de Bassin » porté par le syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance

L'an deux mille quinze, le 17 juin, à 14h30, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la salle communale « la Baratonne » à Baratier, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 17 juin 2015

Date de convocation :
Le 27 mai 2015

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 17
Vote(s) pour 17
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Marine MICHEL

Auxiliaire Secrétaire de
séance : Christophe PIANA

Etaient Présents :

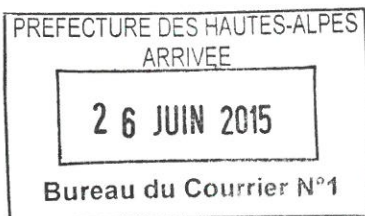
M. Victor BERENGUEL (Président), **M. Jean Pierre GANDOIS** (Vice Président), **Mme Chantal EYMEUD** (Membre du Bureau), **M. Jean BERNARD** (Secrétaire), **M. Jacques GASQUET** (Conseiller syndical suppléant de Gilles VOLLAIRE) **Mme Catherine SAUMONT** (Vice Présidente), Mme Valérie GRECARD (conseiller syndical), **M. Daniel BOSQUET** (Conseiller syndical suppléant de Robert FRAYSSINE), **M. Christian DURAND** (Rapporteur du Budget), **M. Marc VIOSSAT** (Vice Président), **Mme Marine MICHEL** (Conseiller Syndical), **Mme Bernadette SAUDEMONT** (Conseiller syndical), **Mme Ginette MOSTACHI** (conseiller syndical), **Mme Brigitte GAUDIN** (Conseiller Syndical), **Mme Valérie ROSSI** (Membre du Bureau), Mme Anne TRUPHEME (Conseiller syndical)

Etaient représentés :

M. Jean CONREAU donne pouvoir à M. Victor BERENGUEL
M. Pierre VOLLAIRE par M. Jacques GASQUET
M. Robert FRAYSSINE par M. Daniel BOSQUET

Etaient invités :

M. GAMBAUDO Maire de Pontis, M. Bernard ADAM (CSLG), M Gilbert TAVAN (FDIGE), M. Philippe CATELAIN (Syndicat des professionnels), M. Pascal ELIAS (ADDET), Mme Laurence CRISCUOLO (CCE), Mme Brigitte FOURTES (Comité de Promotion) M ; Alain ZURBACH (EDF Hydraulique), M. Gilles VOLLAIRE (Direction du développement département 05)



Exposé des motifs :

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) a été créé en 1976 pour assurer la gestion et la restauration de la rivière sur 230 kilomètres de linéaire et la protection des biens et des personnes. Il a été reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) en Mars 2010 et souhaite aujourd'hui créer une régie sur l'ensemble du bassin Durance dont les missions seraient les suivantes :

- participer à la cohérence et l'efficacité de l'action publique à l'échelle du bassin versant ;
- participer à l'émergence de structures de gestion sur les affluents.

La régie pourra exercer une compétence de maîtrise d'ouvrage opérationnelle pour des problématiques d'intérêt général. Elle sera administrée, sous l'autorité du conseil syndical du SMAVD, par un conseil d'exploitation composé de :

- 12 membres du SMAVD ;

Extrait du registre des délibérations N° 2015/32 Page1/3

Membres Adhérents :

Conseil Général des Hautes-Alpes,

Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon,

Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon, Commune de Chorges,

- Un représentant par structure membre (SMIGIBA, PNR Queyras, SMADESEP, SMPUU, SMAB, SMDBA, PNR Verdon, PNR Luberon, SIRCC, SIAE, SIPCCRJ, SIMA), soit 12 membres ;
- Le Président du SMAVD ;

Le Président de ce conseil d'exploitation sera nécessairement membre du SMAVD.

Les structures membres de la régie n'ont pas de contribution statutaire fixée. La participation sera volontaire, définie au cas par cas en fonction de la nature des actions menées. Le SMAVD apportera lors de la mise en œuvre de la régie la dotation initiale nécessaire à son fonctionnement.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 du 23 octobre 2003 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La délibération n°2009-09 du comité syndical prise en date du 29 avril 2009 et constitutive d'une motion de soutien à la mise en place d'un EPTB de la Durance porté par le SMAVD ;

CONSIDERANT :

- la proposition de création d'une régie émise par le SMAVD en qualité d'EPTB su bassin hydrographique de la Durance ;
- les statuts ci-joints présentés pour la création de la régie ;

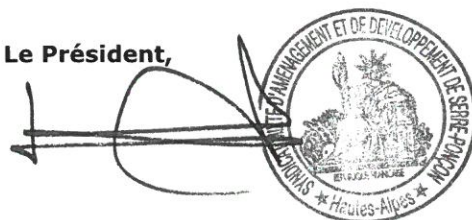
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 17 juin 2015

- **DECIDE** de participer à la régie autonome du bassin hydrographique de la Durance porté par le SMAVD ;
- **DESIGNE** le Président comme représentant du SMADESEP au sein du conseil d'exploitation de la régie autonome.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Extrait du registre des délibérations N° 2015/32 Page2/3

Membres Adhérents :
Conseil Général des Hautes-Alpes,
Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon,
Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon, Commune de Chorges.